

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIÈGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tel. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIÈGE D'ANVERS
Van der Sweepestraat 3 bus 44
2000 Anvers
Tel. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 66

Bureau régional :

Hesbain

V. ref. : _____

N. ref. : _____

RAPPORT N° : 30/050224/02

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : ✓

PROPRIETAIRE : }

Adresse : }

DEMANDEUR : }

Adresse : }

INSTALLATEUR : }

Adresse : }

TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : Inter des Travaux

Ref. : _____ Compteur n° : _____

Index : _____

Date du contrôle : 21-02-05 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

[RGIE art. 270] [RGIE art. 271] [RGIE art. 276] [RPQT art. 262] (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Appl. I^{er} Etage

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 2300 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment. tableau princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. type 60A/0,3A

Type électrode de terre : boucle - barres / biquets / conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terr. : 10 ; RA : 4,5 Ohm ; RI tot : 2 MOhm

DESCRIPTION : Voir schémas unifilaire et de situation

Infractions constatées et/ou notes : NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Visto

le responsable du distributeur

nom :

signature :

VOIES du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaire et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 21-02-2005 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,